

Rapport annuel 2022



Situation interne et territoriale en matière de développement durable



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · 60530 Neuilly-en-Thelle · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [cc_thelloise](https://www.instagram.com/cc_thelloise)

Préambule

Le Rapport de Développement Durable permet de rendre compte des actions les plus emblématiques menées en 2022 par la Communauté de communes Thelloise (CCT) sur son territoire et dans son fonctionnement pour répondre aux enjeux en matière de développement durable.

Pour rappel, les 5 finalités du Développement Durable sont :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

A travers ce rapport de Développement Durable, sont déclinées les ambitions de la Communauté de communes Thelloise, réalisées en 2022, en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, de cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, d'animation locale et de dynamiques de développement économiques et sociales.

La réalisation de manière concomitante plusieurs outils de planification : **Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat-Air-Energie Territoriale et Plan de Mobilité Simplifié** doit permettre de définir une stratégie cohérente et efficiente du territoire.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, la Communauté de communes a lancé la concertation autour de son **Projet de Territoire** dont l'approbation doit avoir lieu début 2023. Ce guide politique fait la synthèse de l'ensemble des ambitions de la Thelloise pour la période 2023-2035.

Table des matières

I. La présentation du territoire.....	4
II. Les actions et politiques publiques conduites par la CCT.....	5
En matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère.....	5
En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources.....	16
En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations	20
III. Conclusion	22



I. La présentation du territoire

Au 1er janvier 2022, la CCT compte 41 communes et 62 315 habitants (dernier recensement INSEE 2019, population totale).

Depuis cette date, la CCT accueille la commune d'Ansacq, auparavant membre de la Communauté de communes du Clermontois, ce qui porte le nombre de communes à 41.

Le territoire, à dominante rurale et agricole, couvre une zone en pleine évolution, porteuse de projets ambitieux en faveur du développement économique et de l'emploi tout en garantissant un cadre de vie agréable. La transition énergétique et la préservation des milieux sont également des axes prioritaires de la politique publique menée par la Thelloise.

La diversité des paysages, la richesse de son patrimoine naturel et bâti et le positionnement du territoire aux portes de l'Île-de-France confèrent à la CCT une attractivité accrue.

Le territoire connaît une forte augmentation de sa population depuis plusieurs dizaines d'années. Le territoire bénéficie également d'une très forte attractivité économique, liée à la poussée de l'Île de France.

De cette dynamique démographique et économique, découlent des besoins qui concernent les infrastructures, les logements, les équipements, les services, les énergies et la gestion des déchets en augmentation constante.



Population

62 315 habitants (2022)
+0,6% par an entre 2013 et 2019
194,5 hab/km²
36% < 30 ans
21% > 60 ans
48% sont des couples avec enfants



Habitat

26161 logements
92% de résidences principales
6 % de logements vacants
+ 341 logements par an en moyenne
75 % de maisons individuelles



Environnement

Consommation énergétique :
1 317 GWh/an
6% vient d'Énergies Renouvelables
927 Kg de déchets /hab/an (en 2021)
68% d'espaces agricoles
22% d'espaces boisés
9,2% des sols sont urbanisés, dont
0,8% sont des zones économiques

Accessibilité

D 1001 et Autoroute A16 : projet de liaison directe depuis Chambly
3 lignes ferroviaires
9 gares
6 aires de covoiturages
12 bornes de recharge électrique
Transport à la demande, le Pass Thelle Bus :
- **2** Réseaux de transport à la demande vers les gares et les centres-villes
- **2** lignes régulières
- **33** lignes régionales



Économie

4 832 établissements,
dont une majorité ont moins de 10 salariés
30 526 actifs soit
78,1% de la population en âge de travailler
12 566 emplois
9,9% de taux de chômage (2018), ou
4 393 demandeurs d'emplois en 2021
47 zones d'activité, dont 15 entretenues par la CCT
Bassin d'emploi : Beauvais, Creil, Cergy, Roissy, Paris



Services principaux

53 écoles et 4 collèges
9 haltes-garderies (ou lieux d'accueil)
5 maisons d'assistantes maternelles
1 relais Petite Enfance géré par la CCT
1 aire d'accueil des gens du voyage
1 centre aquatique communautaire
2 gymnases communautaires
1 cinéma privé
1 école de musique associative
15 bibliothèques/ médiathèques municipales
1 maison de santé publique
Future Halle sportive et projet de Maison des Arts

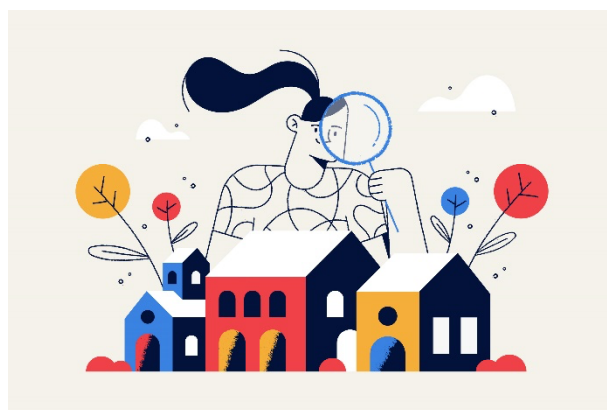


Le Programme Local de l'Habitat

En 2022 la CCT a poursuivi les travaux de son **Programme Local de l'Habitat**.

C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat public et privé.

Le diagnostic réalisé apporte une vision globale de l'habitat et permet de faire un état des lieux de l'offre de logements disponibles sur le territoire.



De même, il permet d'analyser les besoins de la population en fonction de sa répartition par classe d'âge. Aussi, lorsque le PLH sera opposable, il permettra aux communes regroupées au sein de l'EPCI de peser plus fort auprès des interlocuteurs que sont les offices publics de l'habitat, notamment dans la politique de rénovation des logements sociaux.

Le PLH permet également de fixer des objectifs qualitatifs à atteindre, sur l'efficacité énergétique, sur la consommation d'espace, sur la lutte contre l'indignité.

En effet, l'enjeu pour notre intercommunalité est de pouvoir répondre au mieux à la hausse démographique et aux besoins de la population en termes de type de logements, en rééquilibrant la répartition du parc de logements entre l'offre publique et l'offre privée, en veillant à développer cette offre dans les dents creuses existantes et en adaptant ces logements aux normes énergétiques et environnementales.

Le PLH propose enfin une méthode pour que les communes puissent travailler ensemble et partager les projets locaux ainsi qu'un cadre d'échange institué et élargi aux partenaires et aux institutions au sein de la Conférence Intercommunale du Logement, s'agissant du logement social.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

De même, au cours des années 2021 et 2022, la reprise du Schéma de Cohérence Territoriale, afin d'anticiper l'entrée de la commune d'Ansacq et les réformes juridiques (Ordonnance de modernisation des SCoT, Loi Climat et Résilience, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France, Conférence des SCoT) permet d'affiner la réflexion foncière liée à l'habitat, aux équipements publics, au développement économique ainsi qu'aux déplacements. Le diagnostic réalisé identifie les enjeux du territoire.

Le **Projet d'Aménagement Stratégique** en cours de réalisation ambitionne de mettre en place **trois orientations répondant aux enjeux identifiés** :

1. Impulser un nouveau rayonnement pour assurer l'attractivité raisonnée du territoire,
2. Privilégier la solidarité et la proximité territoriale,
3. Assurer un développement vertueux et durable qui préserve les qualités environnementales et patrimoniales garantes du cadre de vie.

2. Des outils de mesures

Bilan carbone de la Thelloise (Gaz à Effet de Serre)

Le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la Thelloise (données 2019) a été réalisé conformément à l'article L.229-25 de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 qui a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs dont les EPCI.

En synthèse, les données collectées font état de consommations d'énergie dues à 2 sources : Gaz et Electricité.

Les relevés pour le Gaz mentionnent une **consommation de 557 899 kWh** et pour **l'électricité de 4 703 152 kWh**.

Les sources fixes énergétiques constituent le premier poste du bilan de la CC Thelloise, **avec 72 % du global**.

Les émissions sont liées à l'énergie dans les bâtiments ainsi qu'à l'énergie nécessaire pour le fonctionnement des stations d'épuration.

Certains bâtiments consomment uniquement de l'électricité tandis que d'autres utilisent également du gaz.

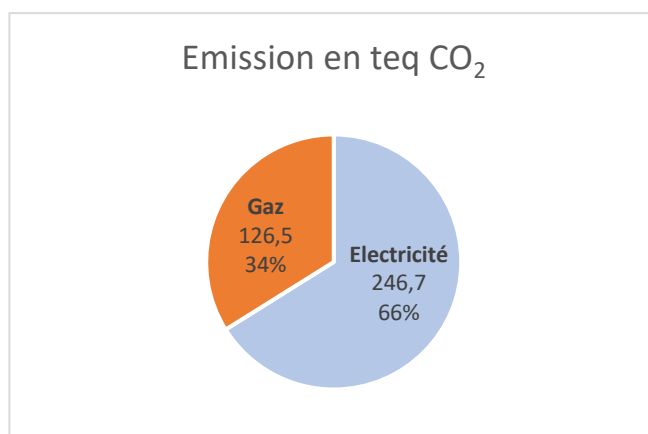
Le gaz est l'énergie la plus consommée pour les bâtiments au contraire des stations d'épuration qui consomment uniquement de l'électricité.

La source la plus impactante est le gaz naturel car ce combustible fossile représente **34 % des émissions de GES** mais dont la consommation est presque 12 fois moins importante que celle de l'électricité.

L'électricité est une énergie qui a un impact peu élevé au regard de la consommation en kWh.

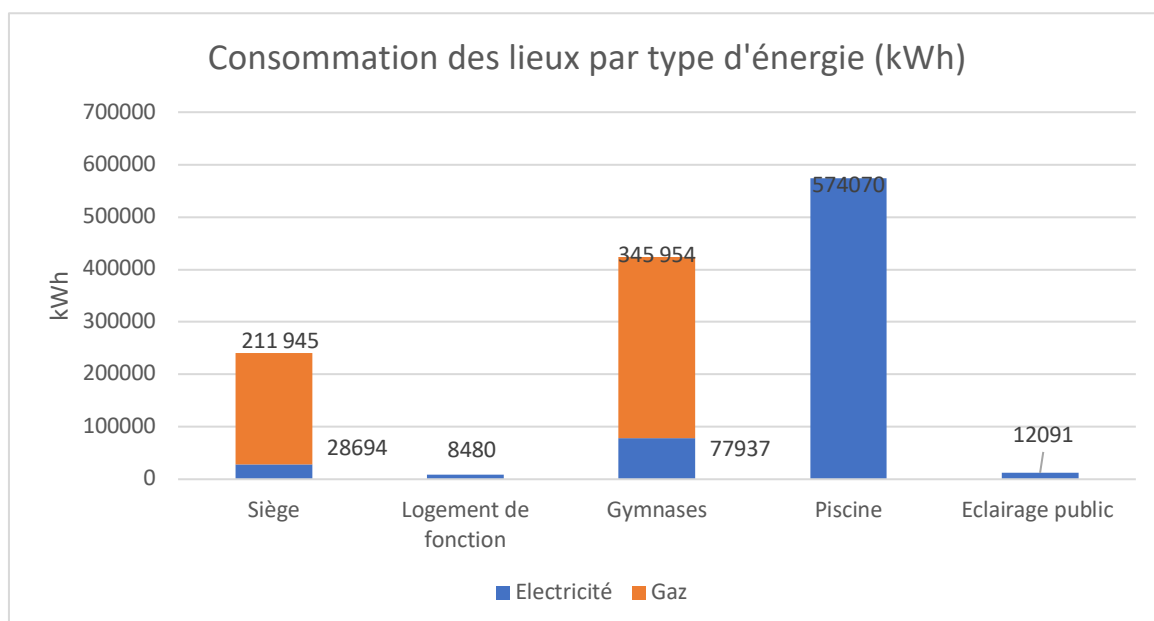
Cela s'explique par le contenu carbone de l'électricité française relativement faible. En effet, l'énergie nucléaire génère une très faible quantité de carbone dans l'atmosphère.

Par ailleurs, la part du nucléaire dans le mix énergétique français est élevée (77%). C'est pour ces raisons que la part de l'électricité n'est pas prépondérante dans le Bilan Carbone malgré une consommation importante.



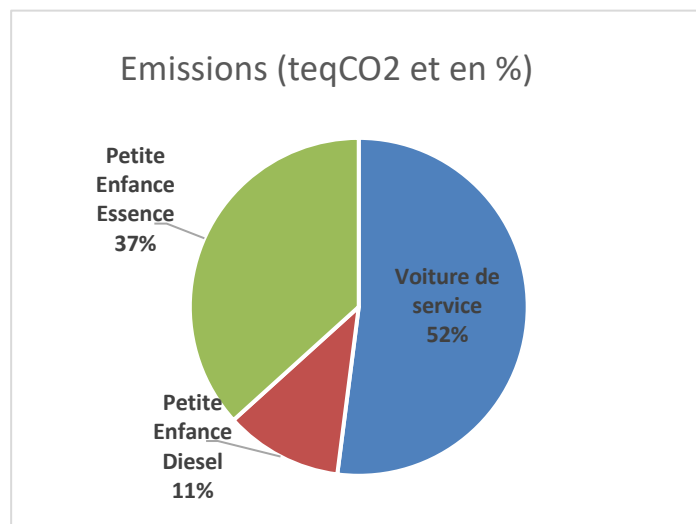
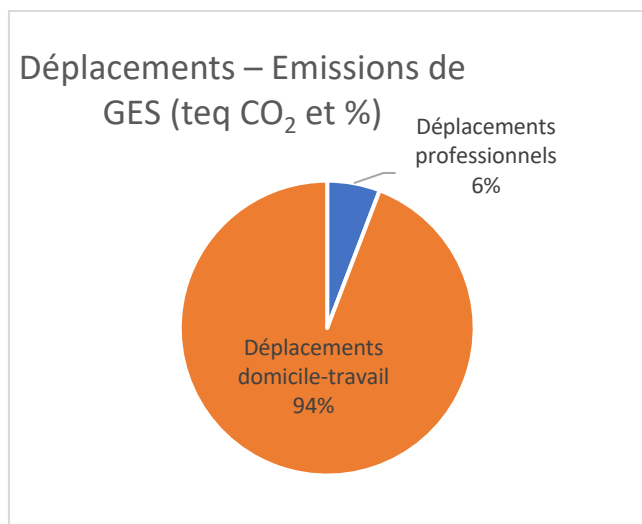
L'activité qui émet le plus de GES est celle liée au fonctionnement des **stations d'épuration avec une consommation d'électricité de 3 456 656 kWh** (soit 66% de la consommation d'électricité et presque 50% des émissions totales) émettant 179,7 teq CO₂.

La consommation d'énergie liée au fonctionnement de la piscine intercommunale est très élevée (574 070 kWh).



L'ensemble des déplacements représente le deuxième poste de ce Bilan Carbone avec 124 tCO2e soit 24% des émissions totales de GES.

Ce poste est marqué à 94% par les déplacements domicile-travail. 6% des émissions sont attribuées aux déplacements professionnels.



Que représentent 3 tonnes équivalent CO₂

bon pote

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire - L'environnement en France - Rapport de synthèse Ed. 2019'

52 m ² / an chauffés au fioul	193 m ² / an chauffés à l'électricité	695 m ² / an chauffés au bois	10 000 km en avion
12 000 km en voiture	18 000 km en bus	7 m ² de construction d'une maison	7500 € de produits électroniques
5000 € de vêtements	5000 € de meubles	480 repas avec du bœuf	5800 repas végétarien

3. Des actions concrètes

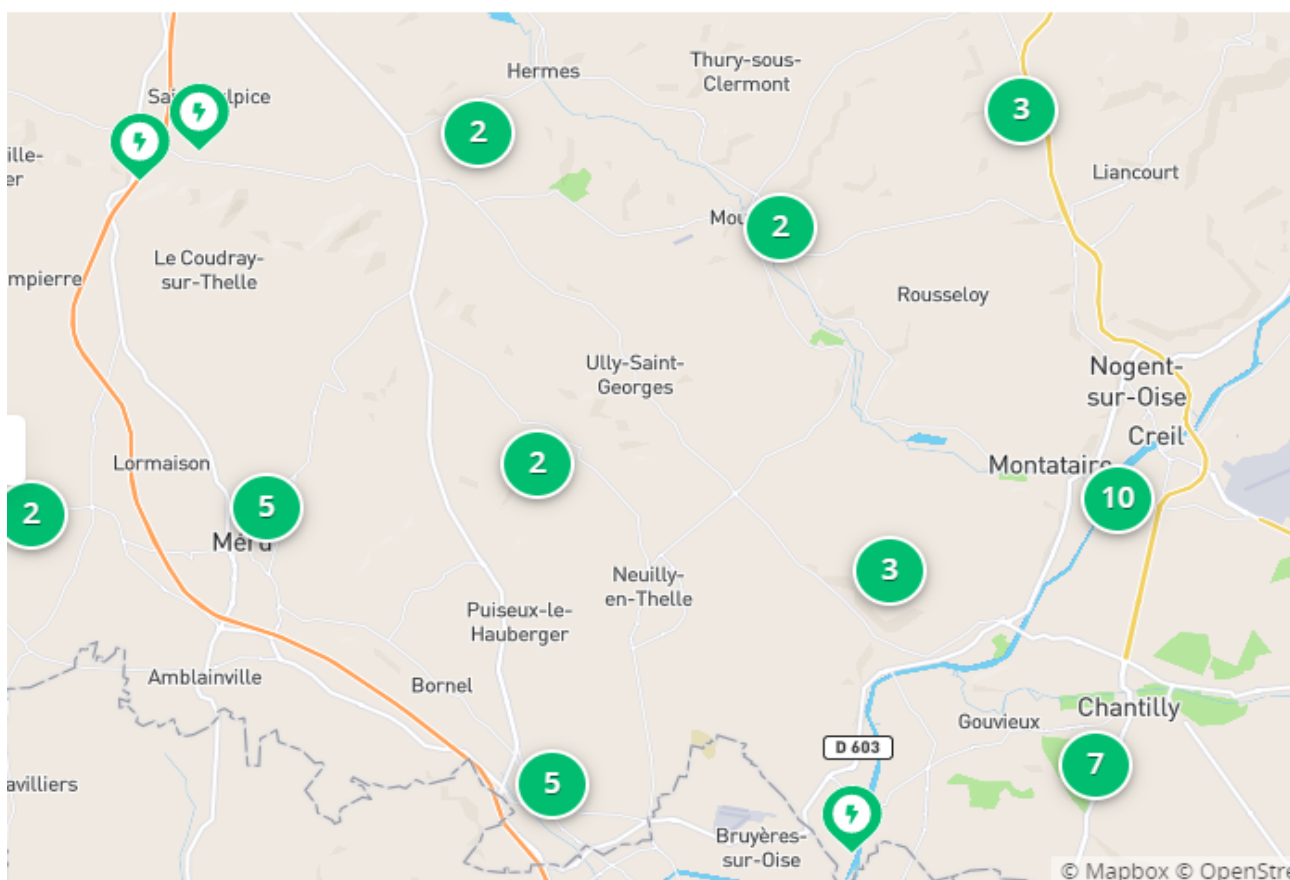
Les bornes de recharge pour véhicules électriques



12 bornes de recharge pour les véhicules électriques, ont été mises en place courant 2017 sur plusieurs communes de la CCT via le partenariat avec le SE 60. On peut en trouver environ tous les 30 km.

L'emplacement des bornes est disponible dans le lien suivant :

mouvoise.fr//trouver-une-borne.



En coordonnant tous les partenaires, en sélectionnant les fournisseurs et prestataires, en prenant en charge l'ingénierie globale du projet, le SE60 apporte aux collectivités un service « clés en mains ».

Les frais de fonctionnement sont pour partie assurés par le SE60, qui demande aux intercommunalités ou aux communes d'implantation une participation de 1250€ par borne et par an.

Cette contribution finance :

- La supervision : permet aux utilisateurs de localiser les bornes sur une application mobile indiquant la disponibilité de branchement.
- L'assistance technique : service téléphonique disponible 24h/24 et 7j/7.
- L'entretien préventif : visite annuelle, remplacement petits matériels, nettoyage, mise à jour logiciels...
- La maintenance curative : recherche de défaut, réparation et remise en service.

Les tarifs au 1^{er} février 2022 sont les suivants :

Abonné MOUV'OISE	Non abonné
0,5 centime d'€ / minute + 0,13 € / kWh	1 centime d'€ / minute + 0,16 € / kWh

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 novembre 2021, la distance parcourue par les véhicules qui ont bénéficié des recharges représentent 1 744 920 kms.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 grâce aux recharges effectuées sur ces 12 bornes, 1 520 231 kms ont été parcourus.

On constate une équivalence d'usage des bornes depuis 2018.

DONNEES D'UTILISATION DE CHAQUE BORNE MOUV'OISE IMPLANTEE DEPUIS 3 ANS

Mise en service	Ville	Kms réalisés du 01/01/2020 au 31/12/2022	Classement de la borne (par nombre de charge)	Places gagnées ou perdues / N-1
2017	Boran s/Oise	105 242 kms	81/ 141 bornes	+ 11 places
2017	Chambly CDG	209 470 kms	20/141 bornes	- 2 places
2020	Chambly Joly	144 403 kms	88/141 bornes	+ 22 places
2018	Chambly Renoir	187 841 kms	11/141 bornes	+ 2 places
2017	Cires les Mello	102 406 kms	77/141 bornes	- 21 places
2017	Mesnil en Thelle	89 892 kms	71/141 bornes	- 21 places
2017	Neuilly en Thelle	197 712 kms	24/141 bornes	- 17 places
2017	Noailles	144 914 kms	50/141 bornes	- 15 places
2017	Précy s/ Oise	166 990 kms	51/141 bornes	+ 14 places
2017	St Sulpice	5 386 kms	124/141 bornes	- 5 places
2017	Ste Geneviève	58 846 kms	92/141 bornes	- 92 places
2017	Villers Ss St Leu	107 129 kms	75/141 bornes	- 6 places

Total de kilomètres parcourus depuis le 1^{er} janvier 2020 grâce aux recharges effectuées sur ces 12 bornes : **1 520 231 kms.**

La Communauté de communes a installé en 2022 deux bornes de recharge électrique visant à alimenter son nouveau parc automobile électrique ainsi que les véhicules ou vélos des agents de la Thelloise. Ces bornes peuvent alimenter quatre véhicules.

Véhicules électriques

La CCT a fait l'acquisition d'un véhicule électrique pour sa flotte générale, 2 Partners électriques dédiés à la Petite Enfance et 1 Partner électrique dédié au service sont venus compléter la flotte

Par ces mesures, la CCT souhaite se montrer pro active et à inciter les agents à se doter personnellement de véhicules moins polluants.

Co-voiturage

Pour contribuer à la réduction des émissions, les services s'organisent, dans la mesure du possible en co-voiturage.

La CCT a mis en place le forfait mobilité durable qui permet le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail avec un cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

La réglementation ayant évolué récemment en faveur d'une éligibilité plus large ainsi qu'avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2022 devrait permettre aux agents de pouvoir en bénéficier plus facilement.

L'offre de services de transport à la demande Pass Thelle Bus

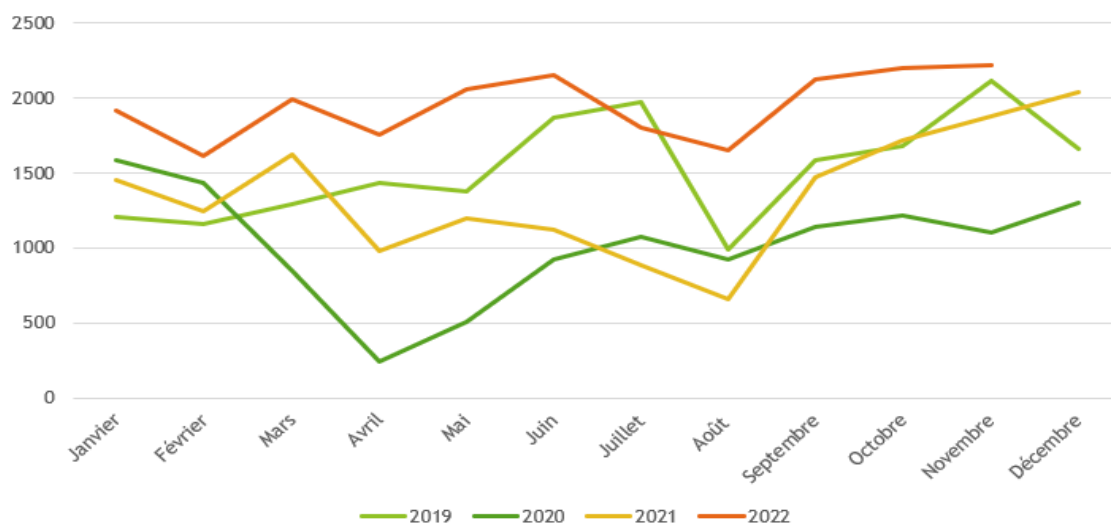
La Communauté de communes assure depuis 2003 un service de transport collectif à la demande, le Pass Thelle Bus, dans les bourgs centre du territoire : Sainte Geneviève, Noailles, Neuilly en Thelle et Chambly et dans les pôles attractifs comme Beauvais et Beaumont sur Oise.

Les gares de Saint-Sulpice, Cires-lès-Mello, Chambly, Laboissière-en-Thelle, Persan et Chantilly sont également desservies.

On constate une hausse régulière de la fréquentation entre 2021 et 2022 d'environ 32%.



Fréquentation globale TAD et Lignes régulières



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
2019	1207	1160	1296	1436	1379	1866	1970	986	1587	1680	2114	1660	18341
2020	1585	1435	848	243	510	924	1079	924	1144	1212	1105	1300	12309
2021	1450	1248	1628	978	1202	1119	888	656	1474	1715	1874	2039	16271
2022	1914	1616	1991	1754	2056	2155	1806	1654	2123	2196	2218		21483

Nouvelle ligne régulière à Chambly

La CCT a souhaité travailler avec son nouveau prestataire sur la mise en place de nouvelles lignes régulières sur le territoire visant à mieux le mailler et à permettre des inter connexions avec d'autres modes de transport comme le train.

En 2022, une nouvelle ligne régulière a vu le jour pour desservir le cœur de la ville de Chambly et ses principaux pôles d'intérêts.

Elle circule toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h, et compte 10 arrêts entre la gare de Chambly et les commerces de la zone d'activité des Portes de l'Oise. Ce service présente l'avantage de fonctionner sans réservation, pour seulement 70 centimes le trajet.

L'objectif de ce service, au-delà de développer les transports en commun, est principalement de réduire l'usage de la voiture.



Le Pass Thelle Bus s'est adapté au territoire peu dense au nord, où l'offre est proposée avec réservation grâce au transport à la demande.

Au sud avec un territoire plus urbanisé où le transport à la demande existe et est mixé avec la mise en place d'une ligne régulière pour desservir notamment les gares de Chambly et Persan.

Voies douces

En 2021, la CCT a pris la compétence optionnelle « Voies douces » qui consiste à s'inscrire dans le développement des voies douces sur le territoire en partenariat avec le département, les EPCI limitrophes et les communes.

Cette compétence « voies douces » s'entend d'un mode de circulation non motorisés (cyclistes, aux rollers, aux trottinettes, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite ou encore aux cavaliers), cette voie de circulation se doit d'être sécurisée, accessible et balisée.



Les tracés de voies douces en étude en 2022 sont les suivants :

- Neuilly -Ercuis
- La Boissière en Thelle- Sainte Geneviève
- Puisseux le Hauberger-Bornel

Ces deux derniers projets concernent la création d'un axe sécurisé entre deux communes pour desservir un établissement scolaire, tout en favorisant la mobilité douce

La Communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes des Sablons sont partenaires dans ces deux démarches afin de porter une vision intercommunale et inter territoire aux projets.

En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources

Le territoire de la CCT présente des paysages variés avec 6 entités paysagères majeures dont le bocage du Bray au nord-ouest et les vallées de l'Oise et de l'Esches au sud du territoire. Il est parcouru par de vastes espaces agricoles tabulaires ou vallonnés notamment le plateau agricole du Thelle.

Les espaces des vallées marquent aussi de leur empreinte le territoire : la vallée du Thérain, celle de l'Oise, celle de l'Esches.

De nombreux boisements ponctuels marquent les ruptures de relief entre les plateaux et les vallées offrant une singularité aux paysages.

Ces paysages sont aujourd'hui préservés, du fait d'une urbanisation relativement limitée et surtout réfléchi grâce aux documents d'urbanisme, pour tenir compte des enjeux environnementaux, agricoles et forestiers du territoire.

L'agriculture constitue une composante importante dans le cadre du maintien des paysages du territoire, qu'ils soient composés de champs cultivés ou de pâtures. La topographie du territoire est relativement accidentée à certains endroits, ce qui permet de maintenir les boisements de coteau et les fonds de vallée humides.

A ce titre, **le Projet de Territoire de la Thelloise** identifie plusieurs enjeux visant à accompagner les évolutions de l'agriculture en rapprochant les consommateurs des producteurs, en favorisant les circuits courts et les productions locales, le développement de la méthanisation et de la filière d'agroforesterie, en luttant contre l'érosion des sols et en protégeant la ressource en eau

La maîtrise de l'urbanisation est essentielle ainsi que la préservation du caractère bocager des campagnes, l'amélioration de la qualité des lisières urbaines et des entrées de ville et village et la nécessaire réflexion sur la densification des centres-villes et bourgs. Ce sont d'ailleurs des critères inscrits dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Thelloise, actuellement, en cours.

La lutte contre les pollutions

La lutte contre les pollutions constitue également une priorité de la CCT via sa compétence assainissement collectif.

La CCT gère 12 stations d'épuration et réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement, à travers des Délégations de Service Public.

A l'échelle de la CCT, l'exercice de la compétence assainissement représente des enjeux très importants : environnementaux, techniques, financiers et nécessite que la CCT s'organise et se dote d'outils à la mesure de ces derniers.

Afin d'optimiser la gestion de cette compétence et en mesurer les impacts sur les budgets à venir de la CCT, un schéma directeur d'assainissement (SDA) a été proposé en 2022.

Le SDA est un outil de pilotage des différents chantiers déjà mis en œuvre et à démarrer. Ce dernier a abouti sur un Plan Pluriannuel d'Investissement pour 2022-2026.

Eau potable

L'ensemble des communes de la CCT est desservi par une quinzaine de points de captage d'eau. La compétence eau potable relève actuellement de l'échelon communal et/ou syndical mais basculera à l'intercommunalité d'ici 2026.

En 2022, la CCT a lancé une consultation afin d'avoir une étude visant à anticiper au mieux ce nouveau transfert de compétence. La réalisation de cette étude aura lieu en 2023-2024.

GEMAPI

La CCT est dotée de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et adhère à trois syndicats de rivières :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT),
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE),
- Syndicat de la Thève (SITRARIVE).

Ces syndicats réalisent de travaux d'aménagement et d'entretien des rivières :

- le Thérain pour le SIVT,
- l'Esches et de la Gobette pour le SIBE,
- la Thève pour le SITRARIVE.

Classes d'eau

La CCT a lancé une initiative visant à organiser à destination des publics scolaires des évènements du type Classe d'eau. L'objectif est de sensibiliser les enfants à la protection de la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

Dans ce cadre, la Thelloise offre une subvention de 1000 euros complémentaire à celle de l'agence de l'Eau

La collecte et le traitement des déchets

La CCT exerce également la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Elle délègue le traitement des déchets au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

Dans le cadre du renouvellement de ses marchés de collecte ayant eu lieu en 2022, l'objectif est d'optimiser les pratiques de collecte sur le territoire tout en tenant compte, autant que possible, des besoins de chacune des communes adhérentes.



Les équipes de la CCT montrent l'exemple en proposant aux agents de faire le tri au sein des locaux. Les agents sont également dotés d'une poubelle de tri individuelle.

Ainsi on trouve une poubelle dédiée au verre, aux emballages, aux piles, aux crayons ainsi qu'un bio-seau pour récupérer les déchets organiques, dans le réfectoire. Les déchets organiques sont ensuite compostés et répartis par l'animatrice dans les parterres de fleurs du site de la CCT.

Des **animations et ateliers ludiques** sont également prévus sur le thème de la réduction des déchets, comme la fabrique des alternatives proposée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise.



D'autres actions ont lieu, en partenariat avec le SMDO, à l'origine d'animations le recyclage des déchets à destination de la population via des réunions, des évènements publics (évènements sportifs, etc.) dans un but de sensibilisation.

Fin 2022, une série de vidéos sur la réduction des déchets a été mise en ligne afin de sensibiliser le public.

La Communauté de Communes Thelloise a relancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en 2022.

Le nouveau PLPDMA doit prendre en compte les nouveaux objectifs réglementaires :

- objectif national de réduction des déchets : - 15% pour les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2030 ;
- obligation de tri à la source des biodéchets pour tous avant le 1er janvier 2024 (avancée d'un an) qui passera notamment par l'incitation au compostage sur le territoire de la Thelloise.

En effet, la loi AGEC du 10 février 2018 prévoit l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les acteurs avant le 1er janvier 2024. Aussi, en 2022, la CCT intensifiera ses actions de promotion du compostage individuel, collectif, de proximité et auprès des administrations.

Une augmentation du nombre de composteurs et petits équipements a été intégrée au budget 2022 pour un montant en augmentation par rapport à 2021.

La formation de nouveaux référents compostage est également prévue en 2023 afin de renforcer le réseau déjà en place. Les nouveaux référents seront formés par un intervenant extérieur.

En 2023, une étude sur l'opportunité de réaliser une collecte en porte à porte des biodéchets déterminera la nécessité et le coût de ce type de collecte dans un territoire rural comme celui de la Thelloise. Cette étude inclura une caractérisation des ordures ménagères pour déterminer la part de biodéchets.

De plus, afin d'inciter les habitants au tri des déchets à la source, la CCT a décidé d'une **subvention à destination des particuliers ou associations souhaitant acheter des broyeurs de végétaux.**

Pour les particuliers : subvention de 100 € dans la limite du montant total du prix d'achat tous les 8 ans

Pour les associations : subvention de 50% du prix total dans la limite de 400 € tous les 8 ans.



Les résultats des subventions accordées pour 2022 sont les suivants :

- **Broyeurs :**
 - o 117 subventions accordées pour les administrés
 - o 2 subventions accordées pour les associationsMontant total accordé en 2022 : 11 944.74 €
- **Composteurs :**
 - o 377 composteurs vendus pour 8 018 €
 - o 7 composteurs offerts (projets des communes)
 - o 229 tiges aératrices et 210 bio-seaux vendus pour 878 €

En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations

Le partenariat avec l'ADIL et CAUE

Depuis plusieurs années, la CCT adhère à l'ADIL et au CAUE. Ces partenariats permettent d'informer les habitants du territoire sur les possibilités de construction et de rénovation de leur logement à travers des rendez-vous personnalisés.

Les rendez-vous ADIL et CAUE, interrompus en 2020 et 2021 ont repris en 2022.

Ateliers numériques

Avec l'augmentation de la part des personnes âgées sur le territoire, les questions liées au vieillissement sont nombreuses : perte d'autonomie, isolement, adaptation du logement, etc.

Aussi, depuis 2000, la CCT propose deux ateliers numériques /informatiques par semaine à destination des séniors (Mesnil-en-Thelle et Sainte-Geneviève).

Depuis 2019, le territoire signe la convention Oise Seniors avec le CD60 dans un but d'accompagnement renforcé.

Service de Télé Alerte

La CCT propose également un service de Télé Alerte qui consiste en un système d'information et d'alerte auquel le Maire d'une commune-membre peut adhérer s'il le souhaite. Il prévient en cas de risque affectant la sécurité (météo), d'évènements particuliers (travaux, coupure, manifestation...).

Le développement des supports de communication de la Thelloise

Les habitants sont informés des projets et événements menés et à venir sur le territoire, grâce au magazine *Thelloise'Mag*.



L'année 2022 a permis de diffuser 4 numéros.

Le site internet de la Thelloise est mis à jour de façon régulière dans un but d'information auprès de la population : jour de ramassage des déchets, événements ponctuels, etc.

Un certain nombre d'onglets permanents dont un dédié au Développement Durable abordent les travaux sur le SCoT et le PCAET.

La modernité passe aussi par les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) auquel le site est lié, avec une autre page qui traite de la prévention et de la valorisation des déchets.

Les supports de communication de la Thelloise, véritables vecteurs de promotion de ses actions, s'agissant notamment de celles menées en matière de Développement Durable font l'objet d'une attention particulière du fait de l'actualité riche de l'EPCI.

Enfin, le Conseil Communautaire est retranscrit par LiveFacebook, pour que tous puissent s'informer de ce qui s'y est décidé.

La promotion du territoire et le soutien aux entreprises du territoire

Le développement économique est une priorité de la politique menée par la Communauté de communes Thelloise. En développant son tissu économique, la Thelloise souhaite créer des emplois locaux pour ses habitants et leur permettre de limiter la distance parcourue entre leur domicile et leur travail, diminuant en conséquence la production de Gaz à Effet de Serre. Cette priorité est inscrite dans le Projet de Territoire de l'EPCI.

Aussi, la CC Thelloise travaille activement et au quotidien à l'aménagement et à l'entretien de ses zones d'activité en proposant aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins dans un souci de sobriété foncière.

La Thelloise continue de favoriser les opérations d'aménagements économiques en

développant plusieurs espaces à vocation économiques.

En effet, en développant son tissu économique, la Thelloise favorise la création des emplois pour ses habitants et permettra à ces derniers de limiter la distance parcourue entre leur domicile et leur travail, limitant par la même la production de Gaz à Effet de Serre.

Il faut noter à cet égard qu'à ce jour 86 % des actifs de la Thelloise sortent du territoire pour se rendre à leur travail.

Les pôles d'emplois de Beauvais, la plateforme aéroportuaire de Charles de Gaulle et la Région Parisienne constitue les bassins d'emplois majeurs pour les isariens. Aussi, la CCT travaille activement au développement de l'économie et de l'emploi local. À travers l'aménagement et l'entretien de ses zones d'activité et en proposant aux entreprises une offre adaptée à leurs besoins, la CCT ambitionne de faire du territoire un pôle d'emploi.

Ace titre, le souci de développer l'économie et l'emploi tout en garantissant une sobriété foncière est le maître mot de la politique Thelloise.

III. Conclusion

Ce rapport permet d'identifier les mesures et actions mises en place par la CCT à la fois dans ces axes de politique et dans son organisation.

Ce rapport témoigne des efforts de la CCT – de ses élus et de ses équipes - mais aussi des habitants et acteurs du territoire d'agir de façon plus vertueuse.